MISSIONS ET RAPPORTS D'ACTIVITÉ

Créée par délibération de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, la **Direction des bibliothèques et de l'Information Scientifique et Technique (DBIST) a une existence statutaire définie par le décret n°2011-996 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur** relevant du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
Ses missions principales, définies par l'article 2 de ce décret, consistent à :

Mettre en oeuvre la politique documentaire de l'université, ou des établissements contractants, **Coordonner** les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers **Accueillir les usagers et les personnels** exerçant leurs activités dans l'université, ou dans les établissements contractants, ainsi que tout autre public dans des	**Participer au développement de l' information scientifique et technique** notamment par la production, le signalement et la diffusion de documents numériques ; **Participer**, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l' université, ou des établissements contractants ;

conditions précisées par le conseil d' administration de l'université ou la convention pour un service interétablissements, et **organiser les espaces de travail et de consultation ;** **Acquérir, signaler, gérer et communiquer** les documents et ressources d'information sur tout support ; **Développer les ressources documentaires numériques**, contribuer à leur production et favoriser leur usage ;	**Favoriser** par l'action documentaire et l' adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ; **Coopérer avec les bibliothèques** qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ; **Former les utilisateurs** à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique

Ces missions impliquent :

La **coordination de l'ensemble des acteurs documentaires de l'établissement**, qu'il s' agisse de bibliothèques parties intégrantes du service (dites, aux termes du décret n°2011-996, « bibliothèques intégrées ») ou de bibliothèques de composantes ou de laboratoires (dites « bibliothèques associées »).	La **coopération, au niveau national et international**, avec toute bibliothèque extérieure à l' établissement pourvu que ce dernier y ait intérêt, notamment dans le cadre du SUDoc, catalogue collectif de l' enseignement supérieur et de la recherche français.

Par décision du Conseil d'Administration, le **Service Commun de Documentation de l'UVSQ se nomme la Direction des Bibliothèques et de l'Information Scientifique et Technique (DBIST).**